

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 novembre 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Délibération N° 1 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Pilotage du programme LEADER 2014-2020 – Année 2018

Étaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient excusés :

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIÉRI Dino	Délégué du Conseil régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Daniel DURR
M. DEVRIEUX Michel	à Christine DE LESTRADE
Mme PEYSSELOIN Valérie	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SEUX Jean-François	à Jean-Christophe VALLUY
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Pilotage du programme LEADER 2014-2020 – Année 2018

Le 19 février 2015, le Parc du Pilat a été sélectionné pour mettre en œuvre le programme européen LEADER sur la période 2015-2020.

Par convention signée le 13 décembre 2016 entre l'Autorité de gestion des fonds européens FEADER (la Région Auvergne – Rhône-Alpes) et le Parc du Pilat, ce dernier s'est engagé à mettre en place une cellule d'ingénierie susceptible de piloter administrativement le programme LEADER.

Pour l'année 2018, le Parc prévoit pour assurer cette mission de mobiliser plusieurs agents.

Il est notamment prévu de mobiliser :

- Axel Martiche, le responsable du pôle « Tourisme, Education, Culture, Coopération » à hauteur de 40 % de son temps sur l'ensemble de l'année 2018 ;
- Nathalie Bonnet, la gestionnaire des politiques contractuelles à hauteur de 75 % de son temps sur l'ensemble de l'année. (0.675 ETP)

Ces agents assureront la coordination des instances liées au programme LEADER (comité de programmation, comité technique), la mise en œuvre de l'instruction de l'ensemble des dossiers soumis au GAL LEADER pour bénéficier de fonds LEADER et la participation aux réseaux nationaux et régionaux.

Cette mobilisation correspond à un budget prévisionnel de 67 850 €.

Ces dépenses correspondent aux salaires des agents concernés ainsi qu'aux frais (déplacement, restauration...) induits et aux coûts indirects supportés par le Parc.

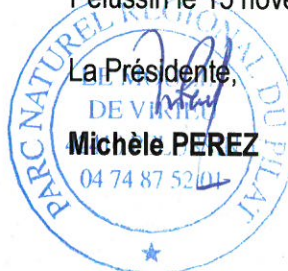
Ces dépenses seront financées selon le plan de financement suivant :

- Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER) : 54 280 €
- Autofinancement du Parc : 13 570 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER).

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 15 novembre 2017,



BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 novembre 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Délibération N° 2 : Demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Animation d'actions sur l'agroécologie dans le cadre du programme LEADER 2018

Étaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient excusés :

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIERI Dino	Délégué du Conseil régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Daniel DURR
M. DEVRIEUX Michel	à Christine DE LESTRADE
Mme PEYSSELON Valérie	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SEUX Jean-François	à Jean-Christophe VALLUY
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financements pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Animation d'actions sur l'agroécologie dans le cadre du programme LEADER 2018

Le 19 février 2015, le Parc du Pilat a été sélectionné pour mettre en œuvre le programme européen LEADER sur la période 2015-2020.

Par convention signée le 13 décembre 2016 entre l'Autorité de gestion des fonds européens FEADER (la Région Auvergne – Rhône-Alpes) et le Parc du Pilat, ce dernier s'est engagé à mettre en place une cellule d'ingénierie susceptible de piloter administrativement le programme LEADER.

Pour l'année 2018, le Parc prévoit pour assurer cette mission de mobiliser plusieurs agents. Il est notamment prévu de mobiliser Caroline Champailier, chargée de mission agroécologie, à hauteur 100 % de son temps (0.90 ETP) sur l'ensemble de l'année 2018 ;

Cet agent assurera :

- l'accompagnement des porteurs de projet agricoles souhaitant bénéficier de fonds LEADER ;
- l'animation des actions portées par le GAL dans le domaine de l'agroécologie ;
- participera aux instances liées au programme LEADER (comités programmation et technique) ;
- participera aux réseaux nationaux et régionaux ;
- participera aux projets de coopération LEADER relatifs à son domaine d'intervention.

Ces dépenses correspondent au salaire de l'agent concerné ainsi qu'aux frais (déplacement, restauration...) induits et aux coûts indirects supportés par le Parc d'un montant de 49 500 €

Ces dépenses seront financées selon le plan de financement suivant :

- Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER) : 39 600 €
- Conseil Départemental de la Loire : 4 950 €
- Autofinancement du Parc : 4 950 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de la Loire et de l'Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER).

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 15 novembre 2017,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20171115-2D_151117_agroe-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 22/11/2017

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 novembre 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Délibération N° 3 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Animation de l'observatoire participatif de la biodiversité

Étaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient excusés :

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIERI Dino	Délégué du Conseil régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Daniel DURR
M. DEVRIEUX Michel	à Christine DE LESTRADE
Mme PEYSSELON Valérie	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SEUX Jean-François	à Jean-Christophe VALLUY
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Animation de l'observatoire participatif de la biodiversité

Le Parc du Pilat souhaite continuer les actions de l'observatoire de la biodiversité du Pilat, mis en place en 2010, qui vise à suivre l'état de la biodiversité et son évolution sur le territoire. Cet observatoire est partie intégrante du dispositif d'évaluation que chaque Parc naturel régional se doit de mettre en œuvre.

Ces actions se déclinent en quatre volets principaux :

- **la coordination des inventaires et suivis scientifiques**, étant précisé que le financement des suivis ne relève pas du présent dossier.

- **l'animation de dispositifs participatifs de veille écologique :**

Les dispositifs existants de suivis participatifs seront poursuivis : l'observatoire de la flore patrimoniale, l'observatoire des papillons, l'observatoire des Amphibiens (réalisé dans le cadre d'une mutualisation avec le CPIE des Monts du Pilat) et Phénoclim en Pilat (programme porté au niveau national par le Centre de recherche des écosystèmes alpins)

- **la mutualisation et la gestion des données sur la nature :**

Le Parc anime un réseau de structures productrices de données naturalistes. L'objectif visé est double : mutualiser les actions de connaissance sur le territoire et regrouper les données recueillies sur la biodiversité au sein de l'Observatoire. En 2018, il est notamment prévu de mettre en place un outil de centralisation et de partage des données naturalistes : Géonature.

- **l'exploitation, la diffusion et la valorisation des données :**

Les données récoltées sont diffusées au grand public, via des publications thématiques ou le site pilat-patrimoine, en interne pour une prise en compte de ces informations dans les projets du Parc et auprès des élus lors de projets communaux ou intercommunaux (PLU (i)....).

Ces actions seront coordonnées par un animateur sur une base de 161 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le montant prévisionnel est estimé à 28 570 € et serait financé comme suit :

- Etat (enveloppe Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) : 20 000 €,
- Département de la Loire : 2 570 €,
- CPIE des Monts du Pilat : 6 000 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État et du Département de la Loire.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 15 novembre 2017,

La Présidente,

Michèle PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20171115-3D_151117_obser-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 22/11/2017

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 novembre 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Délibération N° 4 : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Captation, transmission et innovation autour des savoir-faire textiles

Étaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient excusés :

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIÉRI Dino	Délégué du Conseil régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Daniel DURR
M. DEVRIEUX Michel	à Christine DE LESTRADE
Mme PEYSSELON Valérie	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SEUX Jean-François	à Jean-Christophe VALLUY
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Captation, transmission et innovation autour des savoir-faire textiles

Lors de la réunion du Bureau en date du 17 mai dernier, il avait été question de la réponse à l'appel à projets « Mémoires du XXe siècle » lancé par l'Etat et la Région. Le Parc du Pilat souhaitait répondre sur la thématique « Mémoires du travail », en lien avec le travail qu'il effectue depuis plusieurs années, sur la valorisation du patrimoine textile. Les membres du Bureau avaient donné un avis favorable pour que le Parc du Pilat se positionne sur cet appel à projet.

Pour rappel, au travers de cet appel à projet, il s'agit de contribuer à un renouveau économique par la valorisation des savoir-faire textiles "dormants", et ce, en s'appuyant sur les détenteurs de ces savoir-faire pour la captation, la transmission et l'innovation à partir de ces savoir-faire.

Dans certains métiers, les compétences sont appelées à disparaître à brève échéance avec leurs détenteurs et on peut considérer que la perte serait définitive. Aussi, il est important de mettre en œuvre des moyens techniques complexes, innovants et sans doute en faisant appel à de multiples compétences et domaines d'activités pour, d'une part, capter et conserver la mémoire du geste, et d'autre part, donner la possibilité à de nouveaux acteurs de s'approprier une technique, quitte à la réinventer, pour la réinvestir dans une activité économique plus actuelle.

Le choix de la mise en œuvre de cette expérimentation-action se porterait sur la captation et la transmission du savoir-faire lié à la rubanerie Jacquard, en lien avec la Maison de la Passementerie de Jonzieux.

Le Parc du Pilat a été informé depuis qu'il avait été retenu sur cet appel à projets. Une consultation a donc été lancée pour retenir un prestataire spécialisé pour proposer une démarche de modélisation systémique d'un savoir-faire traditionnel : la conduite basique d'un métier à tisser le ruban à mécanique Jacquard.

L'animation et le suivi de cette démarche seront assurés par Carole Mabilon et Didier Lazzareschi, chargés de mission.

Le coût total de ce projet s'élève à 37 500 € TTC représentant la prestation de captation et de transmission de savoir-faire textile, l'animation du projet et la communication. Il serait financé de la manière suivante :

- Etat (DRAC – Appel à projet Mémoires du XXe siècle en Auvergne – Rhône Alpes) : 18 700€
- LEADER : 11 300 €
- Autofinancement : 7 500 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER.

.....



Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 15 novembre 2017,

La Présidente,

Michèle PEREZ de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20171115-4D_151117_SFTEX-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 22/11/2017

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 novembre 2017 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Délibération N° 5 : Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour l'établissement des dossiers CNRACL

Étaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Étaient excusés :

M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. CINIERI Dino	Délégué du Conseil régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Ont donné pouvoir :

Mme BERGER Corinne	à Daniel DURR
M. DEVRIEUX Michel	à Christine DE LESTRADE
Mme PEYSSELON Valérie	à Emmanuel MANDON
M. REYNAUD Hervé	à Nicole FOREST
M. SEUX Jean-François	à Jean-Christophe VALLUY
M. VIAL Raymond	à Michèle PEREZ

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux

Objet : Avenant à la convention avec le Centre de gestion de la Loire pour l'établissement des dossiers CNRACL

Le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans la contribution financière du Parc pour accomplir ces missions.

De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil et au contrôle des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.

Le Centre de gestion a transmis au Parc du Pilat un projet d'avenant afin de se substituer à lui, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année prévoyant la possibilité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi, en cas de refus des nouvelles conditions financières.

Cet avenant a pour objectif, dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat du CDG42 avec la CNRACL, de prolonger sur l'année 2018 les effets de la convention avec les collectivités pour la mission facultative retraite en cours jusqu'au 31 décembre 2017. La solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction des besoins réels du Parc, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par les agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire prendrait en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} jour ouvrable du mois suivant la signature de l'avenant et jusqu'au 31.12.2018, sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2018 par délibération n°2017-10-05/02 du 5 octobre 2017 :

■ La demande de régularisation de services :	53 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec :	64 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion :	64 €
■ Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	90 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	90 €
■ Le dossier de validation de services :	90 €
■ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	41 €
■ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation :	64 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	64 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	240 €

Du fait de l'évolution des sollicitations par les collectivités et établissements publics, il est proposé, sur demande écrite :

- Concernant la correction des agents en anomalie sur vos déclarations individuelles CNRACL
 - > pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1^{ère} correction : 30€
 - > pour les collectivités de plus de 50 agents :
 - forfait annuel, de la 1^{ère} correction à la 10^{ème} : 30€
 - au-delà de 10 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire 10€

(Exemples : 1- collectivités de 80 agents ayant sollicité 7 corrections d'agents en anomalie = 30€

2- collectivités de 80 agents ayant sollicité 12 corrections d'agents en anomalie = 30+20 = 50€)

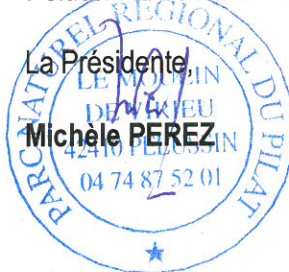
Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur la proposition ci-dessus, et autorise Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL, proposé par le Centre de Gestion de la Loire, pour l'année 2018.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pélussin le 15 novembre 2017,

La Présidente,

Michele PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20171115-5D_151117_ACGLo-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 22/11/2017